

COMMUNE DE SORNAC

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SESSION ORDINAIRE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2023 A 18H00

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 AVRIL 2023

Conseillers municipaux présents : Jean-François LOGE, Geneviève ORLIANGE, Paul BELLENGER, Valentin PAILLARD, Danièle CHAUSSADE, Alexandra COIFFARD, Joelle DEZALY, Anna GAILLARD, Isabelle MICHELON-NATTEO, Gisèle PASQUET et Joel PETIT.

Conseillers municipaux absents : Martine GIOUX (Pouvoir à Mme COIFFARD).

Secrétaire de séance : Mme Anna GAILLARD.

ORDRE DU JOUR

- 1. REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023**
 - Approbation du procès-verbal
- 2. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**
 - Vote des 3 taxes (foncière bâtie, foncière non bâtie et d'habitation)
- 3. BUDGETS PRIMITIFS 2023**
 - Vote du Budget Principal et des cinq budgets annexes
- 4. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**
 - Attribution
- 5. CANTINE DE L'ECOLE**
 - Transfert de la cuisine à l'EHPAD
- 6. MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT D'USSEL**
 - Motion
- 7. QUESTIONS DIVERSES**

1. APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2023

Mmes Joëlle DEZALY et Gisèle PASQUET demandent qu'apparaissent sur le procès-verbal les raisons pour lesquelles elles ont voté « contre » pour les comptes de gestion et administratifs 2022.

Mme DEZALY explique qu'elle a voté « contre » parce qu'il y a eu un dépassement de l'article 6232 Fêtes et cérémonies. Elle aurait voulu que le Conseil Municipal soit prévenu de ce dépassement.

Mme PASQUET explique qu'elle a voté « contre » aussi par rapport au même article 6232 qui fait montre d'une disproportionnalité de montant pour les cadeaux offerts à deux anciens agents de la Mairie.

Mme PASQUET souhaite qu'apparaisse clairement des explications sur le déficit du budget Station-service en 2022, en section de fonctionnement. Mme ORLIANGE fait remarquer que les explications apparaissent dans la note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2022 qui est une pièce obligatoire et transmissible à la Préfecture. L'explication présente sur la note est la suivante : « Une livraison a été effectuée début décembre (2022) et une autre début janvier (2023) pour des commandes passées en 2022. Mais, Elles ont été payées sur l'exercice budgétaire 2022 ».

Le procès-verbal est adopté.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	11	1	11	12	12	0	0

2. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023 – VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que cette année, en plus de voter les taux de la taxe foncière bâti et non bâti, il doit voter un taux de taxe d'habitation (TH) qui est appliqué notamment aux résidences secondaires. Il rappelle que des règles de lien particulières existent entre les différents taux. En outre, Il est à noter pour cette année 2023 une actualisation des bases de 7,1 % qui induit déjà une augmentation de recettes même en conservant les taux de l'année précédente.

Compte tenu de cette augmentation des bases prévisionnelles par l'Etat, le Maire propose de maintenir les taux actuels pour les deux taxes foncières et le taux de 6,92% pour la taxe d'habitation.

En fait, ce taux de 6.92 % est proposé par les services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 pour la taxe foncière bâti (37,80%) et la taxe foncière non bâti (98,39%),
- Décide de fixer le taux de la taxe d'habitation à 6,92 %

Cela se résume ainsi :

TAXE FONCIERE (BATI)	37.80
TAXE FONCIERE (NON BATI)	98.39
TAXE D'HABITATION	6.92

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	11	1	11	12	12	0	0

3. BUDGETS PRIMITIFS 2023 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES 5 BUDGETS ANNEXES

Mme DEZALY Joelle souhaite que dans le procès-verbal soit clairement indiqué que les conseillers municipaux ont eu en leur possession tous les documents de la séance, le 13/04/2023. Elle affirme donc ne pas avoir eu le temps de préparer comme elle aurait voulu cette séance. Mme DEZALY demande que soit précisé l'heure à laquelle elle a eu en main les documents sur les budgets primitifs 2023 soit à 18h15, le 13 avril 2023, veille du Conseil Municipal.

Les élus posent des questions sur les dépenses et les recettes de l'exercice budgétaire 2022 concernant les deux sections. Les réponses sont apportées par le Maire et la 1^{ère} Adjointe. Les principaux changements sont explicités. Le budget primitif Principal 2023 est adopté.

Concernant le gros investissement de la commune avec l'opération « City stade », Mme COIFFARD Alexandra souhaite connaître les dernières évolutions du projet et précisément l'aménagement prévu pour les enfants. Le Maire accède à sa demande. Monsieur PAILLARD précise que le nouveau chiffrage qui tient compte d'un aménagement pour les enfants, les petits, vient de parvenir à la Mairie. Il sera présenté à une prochaine réunion.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	11	1	11	12	8	0	4

Le budget primitif de l'Eau et de l'Assainissement 2023 est également adopté avec une mise en exergue des principaux changements et des travaux prévus en 2023.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	11	1	11	12	9	0	3

Le budget primitif de la Station-service 2023 est également adopté avec une mise en exergue de la fragilité de ce budget. Mme DEZALY fait remarquer qu'il serait bien de rajouter de la signalétique pour accroître la visibilité de la station. Mme ORLIANGE rappelle qu'un groupe d'élus travaille sur toute la signalétique de la commune. Elle invite d'autres élus à les rejoindre pour avancer plus vite sur ce dossier.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	11	1	11	12	9	0	3

Le budget primitif 2023 Service extérieur des Pompes Funèbres est adopté. En recette de fonctionnement, l'essentiel des recettes tient à la refacturation aux pompes funèbres. Un ossuaire est à prévoir en investissement. Un coût est à prévoir pour la reprise des tombes abandonnées. Mme PASQUET réclame un plan à l'entrée du cimetière. Le Maire répond que la remise à jour est en cours. Mme ORLIANGE précise qu'à l'entrée des cimetières, les plans ne peuvent que contenir des numéros de tombe. Mme GAILLARD demande ce qu'il en est des places au columbarium. Un point sera fait sur la question. Le Maire s'en charge.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	11	1	11	12	12	0	0

Les budgets primitifs 2023 Les Terrains à bâtir, Caisse des écoles ont été adoptés. Une réflexion sera peut-être à mener sur le fonctionnement de ce budget Caisse des écoles.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	11	1	11	12	12	0	0

Tous les détails concernant les budgets primitifs sont présents sur la note de présentation brève et synthétique des budgets primitifs 2023.

4. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTION

Chaque conseiller a pu prendre connaissance des propositions effectuées par le Maire pour les attributions 2023 aux associations. Mme ORLIANGE a expliqué les nouveautés : une somme plus importante pour l'association du Foyer rural qui propose des animations tous les jours et apporte beaucoup au dynamisme de la commune. L'association des Maquis de la Haute Corrèze recevra 110 €, même montant que l'ANACR et LA FNACA. L'US Sornac se verra doter de 1 000 € supplémentaires pour l'organisation de leur 50 ans. Une nouvelle contribution pour l'association des Conciliateurs de justice qui devraient tenir une permanence juridique à Sornac.

Mme DEZALY indique que les 100 € prévus pour l'Épicerie sociale ne sont pas suffisants compte tenu des frais de fonctionnement. Elle propose que leur soit attribué la somme de 150 €.

La somme de 1 000 € est proposée et votée pour l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Sornac.

Les autres associations de Sornac se verront attribuer les mêmes montants de subvention que l'année dernière à l'exception de l'association sportive et culturelle Sornacoise qui n'a pas souhaité effectuer de demande.

Les propositions sont adoptées. La somme de 11 690,00 € est prévue à l'article 6574. Quatre élus n'ont pas pris part au vote en raison de leur appartenance au bureau des associations subventionnées.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	11	1	8	8	8	0	0

4'. STATION SERVICE – ADOPTION D'UN NOUVEAU MONTANT POUR LA MARGE

Compte tenu de la fragilité du budget Station-service au vu des résultats de l'exercice budgétaire 2022, Monsieur le Maire propose de revoir le montant de la marge obtenue. Aujourd'hui, il est de 0,06 € par litre TTC et il passerait à 0.079 € par litre TTC ce qui devrait couvrir les frais, les coûts annuels.

M. PAILLARD précise que pour un plein de 50 L, cette augmentation représentera 0.95 € de plus pour les usagers.

Mme ORLIANGE indique qu'une campagne de promotion de notre station-service sera mise en œuvre afin de conquérir une nouvelle clientèle professionnelle ou individuelle ce qui devrait pouvoir augmenter la volumétrie de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce nouveau montant comme marge afin de pouvoir en autofinancement couvrir les charges de fonctionnement de la station.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	11	1	11	12	9	0	3

5. CANTINE DE L'ÉCOLE – TRANSFERT DE LA CUISINE A L'EHPAD

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision prise de mutualiser la cuisine de l'école et celle de l'EHPAD afin de respecter les exigences sanitaires et de sécurité.

En effet, la conception, l'élaboration des menus et la préparation des repas se ferait à l'EHPAD. Un agent communal irait sur place et serait en charge de la préparation des repas pour l'école et leur livraison. Les modalités d'organisation et de fonctionnement pour l'agent dédié reste à définir et à entériner avec l'EHPAD.

Le Maire propose que ce transfert se fasse à la rentrée prochaine donc en septembre 2023 et que toutes les modalités soient définies au maximum au 14 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve le transfert de la cuisine de la cantine de l'école de Sornac à l'EHPAD de Sornac sous réserve d'un travail d'étude et de concertation du groupe d'élus suivants : Le Maire, les Adjoints, Mme COIFFARD et Mme DEZALY. Ce groupe de travail devra étudier l'ensemble des modalités de mise en œuvre de ce transfert. Leurs conclusions devront être communiquées fin juin lors d'une réunion du Conseil Municipal.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	11	1	11	12	10	0	2

6. MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT D'USSEL – MOTION

Monsieur le Maire communique à tous la proposition de motion (page suivante) en faveur de de la mission locale de l'arrondissement d'Ussel établie par son Président. Elle est approuvée par tous.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
12	11	1	11	12	12	0	0

MOTION :

Les Missions Locales signataires, partagent évidemment la **nécessité d'une coopération renouvelée et amplifiée** entre l'ensemble des acteurs publics, économiques et associatifs au bénéfice des publics.

Cependant, et afin de remplir au mieux les objectifs visés, nous souhaitons que les ajustements suivants au projet soient pris en compte :

1. Garantir une place et un rôle décisifs pour les élus des collectivités territoriales, démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées.

2. Refuser le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion, qui nie les capacités de choix des jeunes et de diagnostic des 15 000 professionnels de notre réseau et au contraire, permettre aux jeunes de choisir librement leur accompagnateur sans les « enfermer dans des cases ».

3. Reconnaître au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur et de porteur de projets autour des questions de jeunesse afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi.

4. Confier le portage du Contrat d'Engagement Jeune au seul réseau des Missions Locales afin de mettre fin à cette mise en concurrence entre acteurs du service public et ouvrir une nouvelle ère propice à une réelle coopération. Comme le Ministère du Travail l'a proposé dans sa restitution intermédiaire du mois de janvier 2023, il nous semble en effet pertinent qu'il y ait davantage de visibilité pour les publics en évitant la multiplicité des acteurs de l'emploi.

C'est pourquoi, nous vous proposons de simplifier l'organisation de l'accompagnement des jeunes :

- La Mission Locale doit être l'accompagnateur de tous les jeunes,
- La Mission Locale doit assurer seule la mise en œuvre du Contrat Engagement Jeune,
- La Mission Locale propose 1 conseiller référent pour chaque jeune.
- La Mission Locale demande une meilleure interconnexion des systèmes d'information.

5. Préserver l'autonomie du réseau des Missions Locales dans sa stratégie partenariale, notamment avec les employeurs, pour ne pas nuire à son agilité qui en fait le 1er, et de très loin, service public territorialisé de l'insertion des jeunes. Son approche singulière de la « relation aux employeurs » est fondée sur la conviction que les acteurs économiques ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement des jeunes. Les Missions Locales animent ainsi des partenariats de proximité avec des employeurs qui s'engagent, à leurs côtés, pour la réussite des jeunes.

6. Garder l'appellation « Missions Locales » identifiée aujourd'hui par la majorité des jeunes, afin de ne pas rajouter de complexité.

Fait en Nouvelle Aquitaine, le 24 mars 2023

Cette motion sera envoyée à l'Élysée, à la Première Ministre, au Ministre du Travail, au Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, à l'UNML, à l'ARML Nouvelle Aquitaine, à la Région Nouvelle Aquitaine, aux 12 Départements de la Région.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Mme DEZALY demande plus d'explications concernant le changement de statut de l'Instance gérontologique qui désormais fera partie intégrante du Conseil Départemental. Le Maire indique qu'une réunion définira les modalités exactes de ce transfert. Le poste de coordinateur est conservé à la Maison du Département à Sornac.
- Mme DEZALY demande ce qu'il en est de la boucherie. La Mairie n'est pas informée officiellement de la fermeture du commerce.
- Mme DEZALY s'interroge sur la venue de commerçants les mardis sur la Place de l'église : un boucher itinérant, le producteur de miel. Elle souhaite que tous les conseillers municipaux soient informés de cette situation qui était à l'origine une proposition de la commission Activité économique, commerce artisanat, petite industrie et emploi afin de relancer un marché à Sornac. Cette relance s'est concrétisée le mardi 4 avril. Ce jour de la semaine (le mardi) est le seul jour disponible pour les commerçants ambulants. Elle se demande si tout le Conseil Municipal approuve la démarche. Le Maire précise qu'un camion de fabrication de pizzas sera présent sur la place à partir de début juin, le mardi soir, en début de soirée.
Mme COIFFARD propose de rassurer nos commerçants en insistant sur la dynamique que cela crée dans le bourg, du lien social. Cela fait vivre le bourg.
- Mme PASQUET s'interroge sur l'organisation actuelle de la cantine. Mme ORLIANGE rappelle qu'une diététicienne accompagne et valide les menus depuis maintenant quelques semaines. Mme DEZALY demande à ce que tous les élus soient informés des changements d'organisation notamment en cas de grève.
- Mme DEZALY souhaite être informée des décisions votées en Conseil communautaire. Par exemple, la décision retenue pour l'abattoir et ne pas le découvrir dans le journal. Le Maire va s'assurer que tous les élus de Sornac puissent consulter les informations de Haute Corrèze Communauté.
- Mme ORLIANGE indique que d'anciens meubles et objets retirés des gîtes communaux puisque remplacés dans le cadre des travaux d'embellissement des gîtes, vont être mis à disposition de l'Instance de gérontologie en vue de distribution à nos anciens. Tous les éléments qui ne seront pas pris par l'Instance de gérontologie seront distribués aux associations de notre environnement : le carrousel à Ussel et l'association d'entraide du Plateau de Peyrelevade.
- Bien entendu, les élus peuvent déclarer s'ils ont connaissance de besoins spécifiques de nos habitants.

Le Maire a clos la séance à 22h30.